

FLASH INFO - VILLIERS-LE-SEC

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018



Edito

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 mars dernier et a voté à l'unanimité le budget primitif 2018. Celui-ci a été établi avec toujours la même volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de finaliser les investissements sans augmenter les taxes locales d'imposition malgré les baisses récurrentes de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. En effet, celle-ci a été réduite de moitié en sept ans.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour cette année à 420 800 €.

- 328 500 € pour l'école,
- 25 000 € pour la sécurisation de la Grande Rue,
- 30 000 € pour l'accessibilité du Lavoir Nord,
- 25 000 € pour la route empierrée,
- 3 200 € pour la voirie de Chaumont Garage,
- 6 500 € pour les plantations ONF,
- 2 600 pour divers investissements.

Ces projets seront certes subventionnés mais la commune devra payer les entreprises sur ses fonds propres dans l'attente du versement des subventions.

Les cumuls importants de pluie ont fait prendre quelques retards à la construction de l'extension de l'école. Mais, ça y est... le bâtiment est fermé et les travaux à l'intérieur avancent bien. Nos enfants retrouveront des locaux neufs dès la rentrée scolaire 2018/2019.

Très bonne lecture
Votre Maire,
Laurence MEUNIER

Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017 - budget principal M14 : Le Conseil a approuvé le compte administratif et a reporté l'excédant pour 2018.

Comptes de gestion du budget principal M14 - 2017 : Le Conseil a adopté le compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Comptes de gestion assainissement M49 - 2017 : Le Conseil a adopté le compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Vote des taux des 3 taxes - Année 2018 : Le Conseil a décidé de ne pas les augmenter.

Vote du Budget Primitif M 14 (principal) 2018 : Le Conseil l'a adopté.

Vote du Budget Primitif M49 (Assainissement) 2018 : Le Conseil l'a adopté.

Pâtis Communaux - Renouvellement de Bail : Le Conseil Municipal renouvelle les locations au GAEC du Levant pour une durée de 9 années renouvelables.

Convention avec l'AS Villiers-le-Sec : Messieurs BEURNÉ et MARIOT ont présenté au Conseil leur projet de monter une équipe de foot sur le territoire de Villiers-le-Sec. L'association portera le nom d'« AS Villiers-le-Sec » (Association Sportive de Villiers-le-Sec). Le Conseil Municipal a décidé de proposer à l'AS Villiers-le-Sec une convention qui sera signée pour une période d'essai d'un an et ensuite, une réévaluation de la situation sera effectuée.

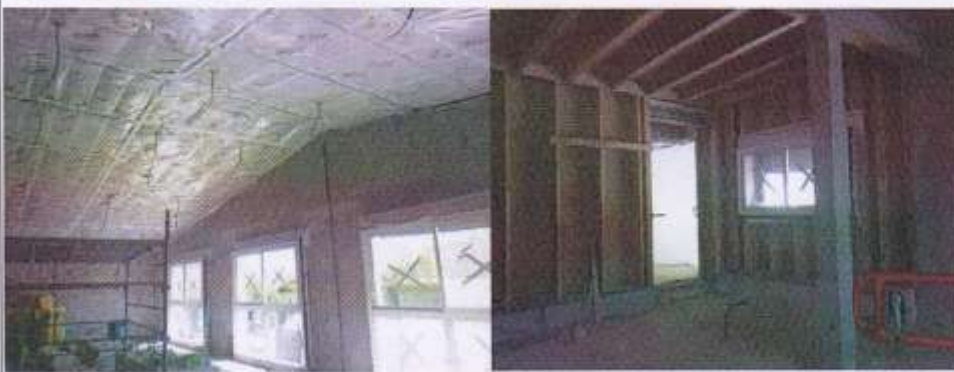
Informations diverses de la réunion de Conseil Municipal du 30 mars 2018

Préparation de la rentrée scolaire 2018/2019 : A la prochaine rentrée scolaire, les enfants seront répartis sur 2 sites, à savoir celui de Villiers-le-Sec (Tous Petits à CE1) et celui d'Euffigneix (CE2 à CM2), avec un retour à la semaine de 4 jours. Une réunion d'information a été organisée le vendredi 6 avril à la salle des fêtes de Villiers-le-Sec.

Préparation du 14 juillet : Une réunion préparatoire sera organisée le vendredi 11 mai avec la commission des fêtes. La journée sera organisée selon un planning quasiment identique à l'année précédente, au vu de son succès.

Dossiers de subventions aux associations : Les dossiers de demandes de subventions à destination des associations seront dorénavant à demander en mairie.

TRAVAUX DE L'ÉCOLE



CARNAVAL D'ENFANTS DU VILLAGE

Le 24 février, des enfants du village se sont réunis afin de défilé pour le carnaval. Des princesses, des super-héros, des cowboys et autres personnages ont égayé les rues du village. Cette joyeuse troupe s'est ensuite réunie au Lavoir pour le goûter, salle gracieusement prêtée par la Commune.



CROSS DES ECOLES

Le lundi 26 mars, nos élèves se sont rendus pour la première fois sur le site des Lavières pour rencontrer d'autres écoles à l'occasion du cross inter écoles. Bravo à nos athlètes !



CENTRE DE LOISIRS DU 23 AU 27/04

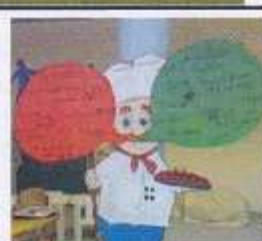
Avec les Francas, les enfants du centre de loisirs ont réalisé plusieurs activités sur le thème « Top Chef ».

En début de semaine, ils ont créé des magnets, porte-clefs et décors sur le thème de la cuisine.

Mercredi, un grand jeu a été proposé aux enfants du centre de Villiers-le-Sec, ainsi qu'à ceux du centre de Brottes, venus pour l'occasion.

Jeudi, une grande journée inter-centres a été mise en place par les Francas : un concours sur le thème « Réalisation d'un gâteau sucré avec un aspect salé » pour les grands et des jeux et activités pour les petits.

La coupe a été remportée par le centre de Villiers-le-Sec. Le vendredi, un goûter de fin de centre avec les parents a été offert, avec une dégustation de qualité.



DE LA NEIGE AU PRINTEMPS !

Une fois n'est pas coutume... Le dimanche 18 mars, le neige s'est abattue sur la Haute-Marne et n'a pas épargné Villiers le Sec... Rien de bien grave, mais de bons souvenirs de notre village recouvert d'un manteau blanc et de la lame à neige qui avait repris du service à deux jours du printemps !



A L'ÉTANG

Le printemps et les beaux jours arrivant, la pêche à l'étang de Villiers est devenue un rendez-vous incontournable. Pour 7€ seulement, une carte à la journée pour les non-adhérents vous sera vendue sur place et vous pourrez passer un moment agréable.

Pour les pêcheurs, les cartes de pêche sont disponibles à la boulangerie.

Profitons-en pour féliciter l'association Loisirs et Détente pour ses investissements au bord de l'étang.

Bonne pêche !



Assainissement

Chaque année, un nombre important de lingettes usagées sont jetées dans le réseau public de collecte des eaux usées. Ces petites serviettes humidifiées que vous pensez « biodégradables » sont une des premières causes d'incident en ce qui concerne l'assainissement collectif. Celles-ci n'ont pas le temps de se dégrader dans le réseau et entraînent bien au contraire de nombreux dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement :

- Obstruction / dégradation du branchement propre de l'usager (évacuation bouchée au niveau des maisons).
- Obstruction / dégradation du réseau public de collecte.
- Obstruction / dégradation des pompes de relevage du réseau servant aux transports des eaux usées jusqu'à la lagune.

La seule solution efficace consiste simplement à toujours jeter les lingettes à la poubelle, jamais dans les toilettes.

Par ailleurs, les égouts ne sont pas conçus pour faire disparaître des restes de béton ou de mortier en fin de chantier. Ces matières restent généralement collées dans les conduites et entraînent à plus ou moins court terme leur obstruction. L'attention doit aussi être attirée sur les rejets de peinture, de diluant, d'huile de vidange et de graisse. La lagune n'est pas conçue pour les éliminer.

Leur utilisation doit être raisonnée et les restes doivent être déposés en déchèterie. Plusieurs incidents liés à ces dysfonctionnements se sont produits à Villiers le Sec, obligeant la commune à faire appel à une entreprise spécialisée et donc entraînant des coûts supplémentaires que vous retrouverez forcément à terme sur vos factures d'assainissement.

Il est donc impératif de respecter ces gestes simples afin d'éviter le déversement de ces déchets dans les réseaux mais également pour préserver vos propres installations domestiques qui peuvent aussi être endommagées.



Ne jetez pas les lingettes dans les toilettes



Jetez les lingettes à la poubelle

Ouverture d'une enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

Par arrêté municipal en date du 25 avril, Madame le Maire a ouvert une enquête publique préalable à la délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Un dossier sera déposé en mairie du 14 mai 2018 au 14 juin 2018 inclus où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat :

- Du mardi au vendredi de 16h00 à 18h30
- Le samedi de 10h00 à 12h00

Les personnes qui le désireront pourront consigner leurs observations, en les portant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou en les adressant par écrit au commissaire enquêteur, domicilié en mairie qui les annexera au registre. Le dossier d'enquête est également consultable sur le site de l'Agglomération de Chaumont <http://www.agglo-chaumont.fr>. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et déposer ses observations et propositions par courrier au commissaire enquêteur ou par voie électronique à : enqueteza@agglo-chaumont.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de VILLIERS LE SEC les :

- Vendredi 18 mai de 15h00 à 17h00,
- Mercredi 23 mai de 9h00 à 11h00,
- Samedi 26 mai de 10h00 à 12h00,
- Jeudi 14 juin de 16h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public en mairie.

Ordures ménagères :

Facturation

Suite au passage à la dématérialisation totale en comptabilité publique, une nouvelle présentation de votre facturation des ordures ménagères vous a été envoyée.

La taxe à régler est restée la même que l'an dernier : 100€ par personne. Je vous rappelle que le montant facturé à la commune ne dépend pas d'elle mais de l'Agglomération de Chaumont. Celle-ci a demandé à la Commune le même montant que l'an dernier : 71 500€ à répartir sur 715 habitants.

Mairie

32, Grande Rue
52000 VILLIERS-LE-SEC
☎ : 03 25 03 25 11
☎ : 03 25 31 86 03
✉ : mairie.villierslesec52
@wanadoo.fr

- Du mardi au jeudi de 16h00 à 18h30 (19h30 le vendredi)
- Samedi de 10h00 à 12h00.

Permanence du Maire

- Mercredi de 16h00 à 18h00
- Vendredi de 18h00 à 19h30
- Samedi de 10h00 à 12h00
- Les autres jours sur rendez-vous

Micro-crèche

4, Rue Chaude
52000 VILLIERS-LE-SEC
☎ : 03 25 02 24 04

Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

Agence Postale

32, Grande Rue
52000 VILLIERS-LE-SEC
☎ : 03 25 31 99 81

- Du mardi au vendredi de 16h00 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 12h00.

Dates à venir

Pêche au coup-carpe (Loisirs et détente)

Mardi 1er mai

Inscriptions scolaires

Mercredi 2 mai de 14h30 à 18h30 à la mairie

Commémoration du 8 mai 1945 (Commune)

Mardi 8 mai à 9h45

Commission des fêtes (Commune)

Vendredi 11 mai au lavoir

Pêche pour les enfants (Loisirs et Détente)

Dimanche 13 mai

Pêche à la truite (Loisirs et Détente)

Dimanche 27 mai

Etat-civil

Carnet bleu :

14/03/2018 : Titouan de Mathieu et Eve-Anne SILVA

22/03/2018 : Chayton de Ludovic et Kathelyne PICARD

Préparation du centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale :

Le 11 novembre 2018, nous célébrerons le centième anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale. Afin de rendre hommage aux soldats dont les noms figurent sur le monument aux morts, la commune recherche des renseignements sur ces personnes. Peut-être détenez-vous quelques informations les concernant. Si c'est le cas, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme le Maire. En vous remerciant par avance.

Collecte le 1^{er} mai

La collecte des sacs jaunes aura lieu comme d'habitude.

Pose des maïs :

Un arrêté municipal interdit la pose des maïs.

SIAE Marne-Rognon :

En janvier 2018, le syndicat des eaux de Brethenay a fusionné avec celui de Cirey les Mareilles. Aussi, le syndicat vous a informé en décembre 2017 que la mensualisation serait suspendue le temps que la fusion s'opère administrativement. En juin, avec votre facture globale, vous recevrez un document vous permettant à nouveau d'être mensualisé.

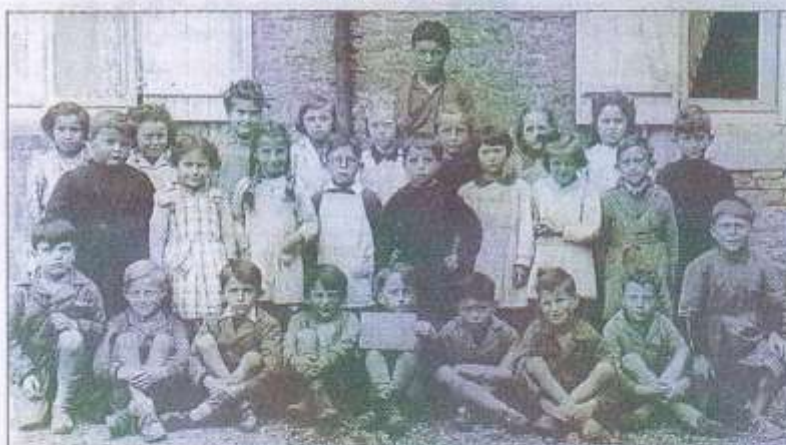
De nouveaux habitants sur Villiers le Sec

Un couple de cygnes a décidé de s'installer sur Villiers le Sec. Peut-être les apercevrez-vous près de l'étang...



Une photo souvenir.... pour terminer la lecture du flash info.

L'école de Villiers-le-Sec en 1952



Cette photo montrant les écoliers de Villiers-le-Sec en 1952 nous a été prêtée par Agnès Chaudet de Chaumont.

On peut y reconnaître : rang du haut de gauche à droite : Thérèse, Bertrand, Jocelyne Picard, Michèle Chauchot, Paquerette Choppin, Françoise Bortbot, Daniel Baillache, Agnès Bour, Mercedes Bertaux.

Rang du milieu : Roger Verset, Agnès Flamérier, Jeannot Lapin, André Flamérier, Thérès Bertaux, Bernadette André, Maurice Ecoffet, François Humbert.

Rang du bas : Jean-Marie Meyer, Daniel Dognon, Jean-Claude Cornevin, Gilbert Picard, Jean-Marie Bour, Max Picard, William Prévot, Michel Flamérier, Michel Guilepin.

Site web de la Commune : www.mairie-villierslesec52.fr